



MAIRIE DE SERVON

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2022

Dans le cadre des journées de l'environnement, la Mairie de Servon organise un concours Photos dont le thème est : « Les fleurs de nos villages »

- Article 1 L'inscription au concours réservé aux amateurs et est gratuite.
- Article 2 l'exposition des photos aura lieu les 13, 14 et 15 mai 2022.
Vendredi 13 mai de 11h à 18h, samedi 14 mai de 11h à 18h et dimanche 15 mai de 10h à 15h.
- Article 3 Les photos sont à déposer en mairie avant le 6 mai 2022.
Les photos sont obligatoirement au format A4 et doivent être encadrées dans un cadre de dimensions maximum 30x40 cm avec une protection.
Le système d'accrochage doit être fiable et porter au dos le nom et l'adresse du participant dans une enveloppe fermée.
La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des photos exposées.
- Article 4 Prix décernés : Prix de la Mairie jeunesse, Prix de la Mairie Adulte, Prix du public jeunesse et Prix du public Adulte.
Les prix de la Mairie seront attribués par un jury composé de 4 membres issus de la mairie et du Club Photo Servon 77 et de photographe professionnel.
Chaque visiteur pourra voter pour sa photo préférée et participera à l'attribution des prix public jeunesse et adulte.
- Article 5 Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 13 mai à 18h.
- Article 6 La reprise des photos se fera en mairie, dans un délai maximum de 3 mois après le concours. La mairie ne sera plus en mesure de rendre les clichés après cette date.
- Article 7 Les résultats du concours seront annoncés le dimanche 9 mai à 12h00 ainsi que sur le site internet de la ville.
- Article 8 La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Je participe au concours photo de la mairie de Servon.

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE

E-MAIL.....

AGE

NOMBRES DE PHOTOS

- J'accepte que mes photos soient exposées.
- Je n'accepte pas que mes photos soient exposées.

Signature